

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 mars 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Points 17 et 18 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

**Lettres identiques datées du 10 mars 2008, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris pour vous informer, ainsi que les membres de la communauté internationale, d'un acte de terrorisme ignoble et meurtrier commis la semaine dernière dans notre capitale, Jérusalem.

Le jeudi 6 mars 2008, tard dans la soirée, un terroriste s'est introduit dans la yeshiva (séminaire talmudique) Mercaz Harav et a ouvert le feu dans une bibliothèque et une salle d'étude bondées, tuant huit jeunes hommes : Segev Peniel Avihail (15 ans), Neria Cohen (15 ans), Yonatan Yitzhak Eldar (16 ans), Yehonadav Haim Hirschfeld (19 ans), Yohai Lifshitz (18 ans), Doron Meherete (26 ans), Avraham David Moses (16 ans) et Ro'i Roth (18 ans). Onze autres jeunes hommes ont été blessés. Les victimes de cet attentat terroriste, des adolescents pour la plupart, ont été arrachées à la vie, à leur famille et à leur peuple. Ils ont été assassinés froidement et impitoyablement à quelques pas à peine du siège du Gouvernement israélien et de nos institutions religieuses, éducatives et culturelles les plus chères, dans le quartier de Kiryat Moshe à Jérusalem.

Ma délégation note avec gratitude que le Secrétaire général a condamné sans réserve cet attentat terroriste et que le Président du Conseil de sécurité et d'autres membres du Conseil se sont employés à condamner l'attentat et à encourager la communauté internationale à adopter une déclaration déplorant cet acte de terrorisme, comme elle l'a fait tant de fois auparavant. Le Conseil n'est cependant pas parvenu à établir un consensus à cause de l'opposition politisée d'un membre en particulier, ce qui est très inquiétant et extrêmement décevant. Assurément, cet attentat terroriste est inexcusable et inexplicable, et toute tentative de justifier le terrorisme – en s'opposant à sa condamnation – est malhonnête, nuisible et moralement répréhensible.



Par ailleurs, ma délégation a été très sensible aux nombreuses marques de sympathie reçues des États Membres et du personnel du Secrétariat ces derniers jours.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 17 et 18 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dan **Gillerman**
